La taxe d’entrée et la Loi d’exclusion des Chinois : comment un gouvernement devrait-il réagir à l’égard d’injustices commises dans le passé?

**Concept(s)** Point de vue historique, Dimension éthique

**Exemple exemplaire de** Dimension éthique

**Préparé pour le(s) niveau(x)** 10, 11, 12

**Province** NB

**Époque(s)** 1800 à 1900, 1900 à aujourd’hui

**Temps alloué** 3 périodes de 60 minutes

**Brève description de la tâche**

Le 20 juillet 1885, la Loi de l’immigration chinoise reçoit la sanction royale et entre en vigueur. Parmi les restrictions qu’elle impose se trouve une taxe d’entrée de 50 $ pour chaque immigrant chinois. Cette première loi discriminatoire sera suivie de plusieurs, de plus en plus sévères, contre la population chinoise du Canada. Le 1er juillet 1923, une nouvelle loi entre en vigueur et elle interdit presque complètement l’immigration chinoise au Canada. Au cours des 24 années suivantes, seuls 44 Chinois entreront au Canada. Le 1er juillet a longtemps été vu par les Sino-Canadiens comme Le Jour de l’humiliation.

Dans cette leçon, les élèves étudieront l’imposition de la taxe d’entrée et la Loi d’exclusion des Chinois de 1923. Après avoir fait une recherche sur les éléments contextuels et avoir réfléchi aux perspectives historiques des différents groupes impliqués, les élèves rédigeront un texte d’opinion sur la responsabilité du présent gouvernement canadien quant à la reconnaissance des injustices commises envers les Sino-Canadiens.

**Objectifs**

Les élèves pourront :

1. utiliser des sources primaires et le contexte historique pour construire une explication des évènements historiques;
2. utiliser les preuves pour donner une explication plausible de la perspective des acteurs de l’époque tout en évitant d’imposer injustement les valeurs et les croyances propres à notre époque à ces acteurs du passé;
3. reconnaître la diversité des perspectives historiques;
4. poser un jugement sur la façon dont nous devrions réagir aujourd’hui par rapport aux discriminations commises dans le passé envers les immigrants chinois et les Sino-Canadiens tout en tenant compte du contexte historique qui avait cours à la fin du 19e siècle et au début du 20e.

**Connaissance et compétence requises**

Les élèves pourront aller plus loin dans l’étude de ce sujet s’ils possèdent déjà un certain bagage de connaissances sur l’immigration et le développement du Canada à cette époque.

**Instructions détaillées**

1. Pour stimuler l’intérêt des élèves et évaluer leurs connaissances préalables, affichez la photographie du certificat qui se trouve dans la pièce **DOC 1, Certificat de taxe d’entrée**, et demandez-leur de poser des hypothèses sur la signification de ce document et, s’il y a lieu, de partager ce qu’ils en savent déjà.
2. Présentez la dimension éthique de l’histoire en posant des questions telles que :
* Avez-vous déjà fait du mal à quelqu’un? Avez-vous pensé que vous leur deviez quelque chose?
* Est-ce qu’une dette familiale, celle de vos ancêtres par exemple, pourrait être transmise d’une génération à l’autre?
* De nombreuses injustices ont été commises dans le passé. Est-ce qu’un groupe ou un gouvernement a une dette envers quelqu’un à cause d’injustices commises dans le passé?

Expliquez-leur qu’ils s’apprêtent à étudier un exemple de discrimination commise dans le passé, c'est-à-dire une série de restrictions imposées aux immigrants chinois et aux Sino-Canadiens ainsi que la façon dont les Canadiens et notre gouvernement devraient se remémorer cette injustice passée.

1. Demandez aux élèves de faire des recherches sur le sujet. Vous trouverez une liste de sites web dans le **DOC 2, Ressources en ligne pour fouiller l’histoire des Sino-Canadiens**.
2. Donnez-leur des explications sur le concept de la perspective historique ainsi que sur le processus pour adopter la perspective de personnes ayant vécu dans le passé sans imposer nos croyances et nos idées contemporaines. Le site du Projet de la pensée historique donne une brève description du concept et des défis qu’il représente.
3. Distribuez des copies des documents **DOC 3, Les perspectives des immigrants chinois et des Blancs**, et **DOC 4, Feuille de travail : Perspectives historiques sur la taxe d’entrée**, et demandez aux élèves de compléter la feuille de travail.
4. Revenez aux questions soulevées au point 2 du présent document et à la question 7 de la Feuille de travail sur la façon dont le gouvernement devrait réagir. Expliquez-leur la campagne menée avant 2006 pour obtenir réparation et faire reconnaître les injustices commises dans le passé envers les immigrants chinois et les Sino-Canadiens. Discutez avec eux des options présentées à la question 7 de la Feuille de travail et des autres options qu’ils pourraient suggérer.
5. Expliquez-leur que le gouvernement a finalement réagi à la demande de réparation et que vous leur communiquerez la décision du gouvernement lorsque la classe aura exprimé ses opinions.

Établissez les critères de ce qui serait une réaction appropriée de la part du gouvernement. Ces critères pourraient inclure ce qui suit.

La réaction du gouvernement fédéral :

* devrait être juste pour les victimes et leurs descendants;
* ne devrait pas pénaliser injustement des citoyens encore vivants qui pourraient être innocents et ne devrait pas créer un précédent irréaliste pour d’autres griefs;
* devrait avoir une portée sociale.

À partir de ces critères, demandez aux élèves de rédiger un court texte d’opinion dans lequel ils se prononcent en faveur ou contre le fait que le gouvernement canadien a la responsabilité d’offrir des excuses et de réagir aux injustices commises par les gouvernements à la fin du 19e siècle et au début du 20e. S’ils soutiennent des excuses et une réaction de la part du gouvernement, les élèves devraient expliquer ce que sera cette réaction. Vous pourriez leur donner une copie de la rubrique d’évaluation **Réactions aux injustices passées** pour les guider dans la rédaction de leur texte d’opinion.

1. Lorsque les élèves auront terminé la rédaction de leur texte d’opinion, dites-leur que lors d’une allocution à la Chambre des communes en 2006, le premier ministre Harper a présenté ses excuses pour la taxe d’entrée. Son gouvernement a également offert des paiements symboliques aux personnes soumises à la taxe d’entrée qui étaient encore vivantes et aux conjoints de celles qui étaient décédées, et il a créé un fonds pour participer au financement de projets communautaires visant à reconnaître la portée des mesures de guerre passées et des restrictions imposées à l’immigration des communautés ethnoculturelles. Vous trouverez un lien vers le texte intégral de l’allocution du premier ministre ainsi qu’une foire aux questions sur le site de Citoyenneté et Immigration Canada.

**Résultats**

1. Démontrer une compréhension de notre patrimoine culturel, de l’identité culturelle et de la contribution du multiculturalisme à la société canadienne (citoyenneté)
2. Réfléchir sur des questions d’éthique (développement personnel)
3. Utiliser différentes compétences langagières : écouter, observer, parler, lire et écrire (communication)
4. Poser des questions, observer les liens, faire des déductions et tirer des conclusions (résolution de problèmes)
5. Utiliser diverses technologies (compétences technologiques)